



Le 10 octobre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maisons et centres de santé, aides à l'installation, assistants médicaux : des résultats concrets pour l'accès aux soins en Occitanie

L'exercice isolé des professionnels de santé doit devenir l'exception à l'horizon 2022. Soutenir le développement des modes d'exercice coordonné est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs régionaux, pour faciliter l'installation de professionnels de santé dans chacun de nos territoires. Face à l'enjeu majeur de l'accès aux soins, l'Occitanie affiche des résultats concrets.

23 nouvelles maisons de santé en Occitanie

L'avenir est à l'exercice coordonné en équipes de soins. Une maison de santé pluriprofessionnelle, c'est une équipe de professionnels de santé de proximité qui partagent un projet de santé commun et qui exercent leurs activités de façon coordonnée et pluriprofessionnelle, au bénéfice des patients d'une même zone géographique. Ces équipes associent des compétences médicales (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et para-médicales (infirmier, masseur-kinésithérapeute, ...), des pharmaciens et des biologistes. Cette organisation favorise les prises en charge coordonnées, le développement de la prévention et de la télémédecine, ainsi que la prise en charge des soins non programmés.

Les projets de santé des structures d'exercice coordonné sont validés en Comité régional de sélection des maisons et centres de santé pluriprofessionnels. Co-présidé par l'ARS et la Préfecture de région, ce comité associe de nombreux partenaires : représentants des professionnels de santé et des usagers, Région Occitanie, Facultés de médecine de Montpellier et Toulouse.

Avec les 23 projets supplémentaires qui viennent d'être validés, 205 maisons de santé pluriprofessionnelles sont désormais labellisées partout en Occitanie. Leur développement s'est fortement accéléré ces dernières années : il y en avait moins de 10 dans la région en 2010.

L'offre de santé et l'accès à des soins de proximité constituent un enjeu majeur d'aménagement du territoire et d'égalité pour la santé. A ce titre, l'Etat et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée contribuent activement au financement de ces maisons de santé.

Dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire et de solidarité avec les populations, la Région Occitanie soutient des projets de création de maisons et de centres de santé pluri-professionnels afin de maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale. Ce soutien consiste en l'attribution d'une subvention d'investissement, aux collectivités pour les maisons de santé, et également aux établissements et organismes de santé à but non lucratif pour les centres de santé, pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir nouvellement des professionnels de santé et paramédicaux. .../...

A ce jour, la Région a participé au total au financement de 129 projets (126 maisons de santé et 3 centres de santé), ce qui représente un effort financier de plus de 14,5 M€. 10 projets ont bénéficié d'une bonification au titre du Plan Montagnes.

L'Assurance Maladie a pérennisé le financement de l'exercice coordonné grâce à différents accords conventionnels interprofessionnels. Les maisons de santé pluri professionnelles ayant contractualisé avec l'assurance maladie ont perçu en moyenne 60 000 euros en 2018.

L'ARS soutient pour sa part le fonctionnement au démarrage de ces structures installées en zones prioritaires et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, jusqu'à 50 000 € par projet (financement d'équipements collectifs médicaux, informatiques, etc., du volet juridique, de la coordination...).

Une nouvelle aide pour les médecins qui s'installent en zone montagne

A ce jour, 240 médecins de la région ont pu bénéficier d'aides à l'installation et à l'exercice coordonné dans les zones prioritaires prévues par le cadre conventionnel soit dans le cadre d'une installation, soit dans le cadre de remplacement ponctuel. Un contrat de transition permet aussi d'encourager les médecins qui préparent sa cessation d'activité à accompagner son nouveau confrère pendant trois ans. Les médecins qui exercent de manière coordonnée, qui accueillent des stagiaires et qui réalisent une partie de leur activité au sein des hôpitaux de proximité bénéficient aussi de contrats spécifiques.

L'Agence régionale de santé propose désormais de développer ces aides dans les zones de montagne non couvertes par ces aides conventionnelles. Ces mesures s'inscrivent comme contribution au Plan montagne porté par la Préfecture de région et par la Région Occitanie.

En Occitanie, 45% du territoire est classé en zone Montagne. C'est une spécificité importante pour l'accès aux soins dans 1 590 communes réparties dans 12 départements de la région. Pour renforcer l'attractivité médicale de ces territoires, l'Agence régionale de santé Occitanie vient de mettre en place une aide à l'installation spécifique pour les médecins généralistes qui s'installent en exercice coordonné dans l'une de ces communes, si elle ne bénéficie pas déjà des mesures prévues par la convention médicale en zones prioritaires.

Cette aide forfaitaire à l'installation s'élève à 40 000 € (versés en 3 ans à raison de 20 000 € la première année puis 10 000 € les deux années suivantes). Les médecins qui en bénéficient adoptent un mode d'exercice coordonné et s'engagent à participer à la permanence des soins du territoire.

Des mesures complémentaires sont prévues pour favoriser les stages des futurs médecins dans ces communes classées en zone montagne. Il s'agit d'un forfait transport et hébergement à hauteur de 200 € supplémentaires par mois pendant les semestres de stage effectués en zone de montagne. Le même supplément mensuel est versé aux médecins généralistes maîtres de stage universitaires qui accueillent ces futurs médecins pendant ces stages en médecins générale.

La santé et le Plan Montagnes d'Occitanie terres de vie 2018-2025 (plan Etat – Région) : bilan de l'action de la Région

Le Plan Montagnes d'Occitanie comporte 2 fiches actions concernant la santé :

- Mesure 3 : améliorer l'accès aux soins en zone montagne.

A titre d'illustration des actions soutenues, 10 maisons de santé ont été financées : Mas-d'Azil (09), Lanuejols (12), La Cavalerie (12), Saint-Cyprien-sur-Dourdou (12), Bozouls (12), Sousceyrac-en-Quercy (46), Chanac (48), Saint-Chély-d'Apcher (48), Saint-Lary-Soulan (65), Arreau (65)

- Mesure 5 : innover et expérimenter pour la santé en montagne.

A titre d'illustration des actions soutenues, deux projets vont être proposés au vote de la Commission permanente le 11 octobre, au titre de la mesure 5 du plan montagnes :

- l'un en zone Massif Central, à Labastide-Murat (Lot) : création d'un pôle de soins, de support et d'accompagnement des malades du cancer, adossé à la Maison de santé pluri-professionnelle : Subvention Région de 55 000 €

- l'autre dans les Pyrénées, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) : étude et d'accompagnement pour la structuration d'une offre de santé territoriale : Subvention Région de 14 344 €.

Agence Régionale de Santé Occitanie
www.occitanie.ars.sante.fr

Contacts presse :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr

Assurance Maladie
www.ameli.fr

Contacts presse :
David LOPEZ 04 99 52 56 62 / 07 78 84 47 05

david.lopez@assurance-maladie.fr

Bientôt des assistants médicaux pour soulager les médecins

Pour faciliter l'exercice médical là où les médecins sont moins nombreux, les orientations nationales de « Ma santé 2022 » ont prévu la création de postes d'assistants médicaux. Un accord conventionnel entre l'Assurance Maladie et les médecins libéraux a été signé courant juin et publié au journal officiel le 20 août. Dès septembre, cette nouvelle mesure a pris une dimension très concrète en Occitanie : l'Assurance Maladie vient de signer 2 premiers contrats d'assistants médicaux dans l'Hérault, et 13 autres sont en préparation dans la région.

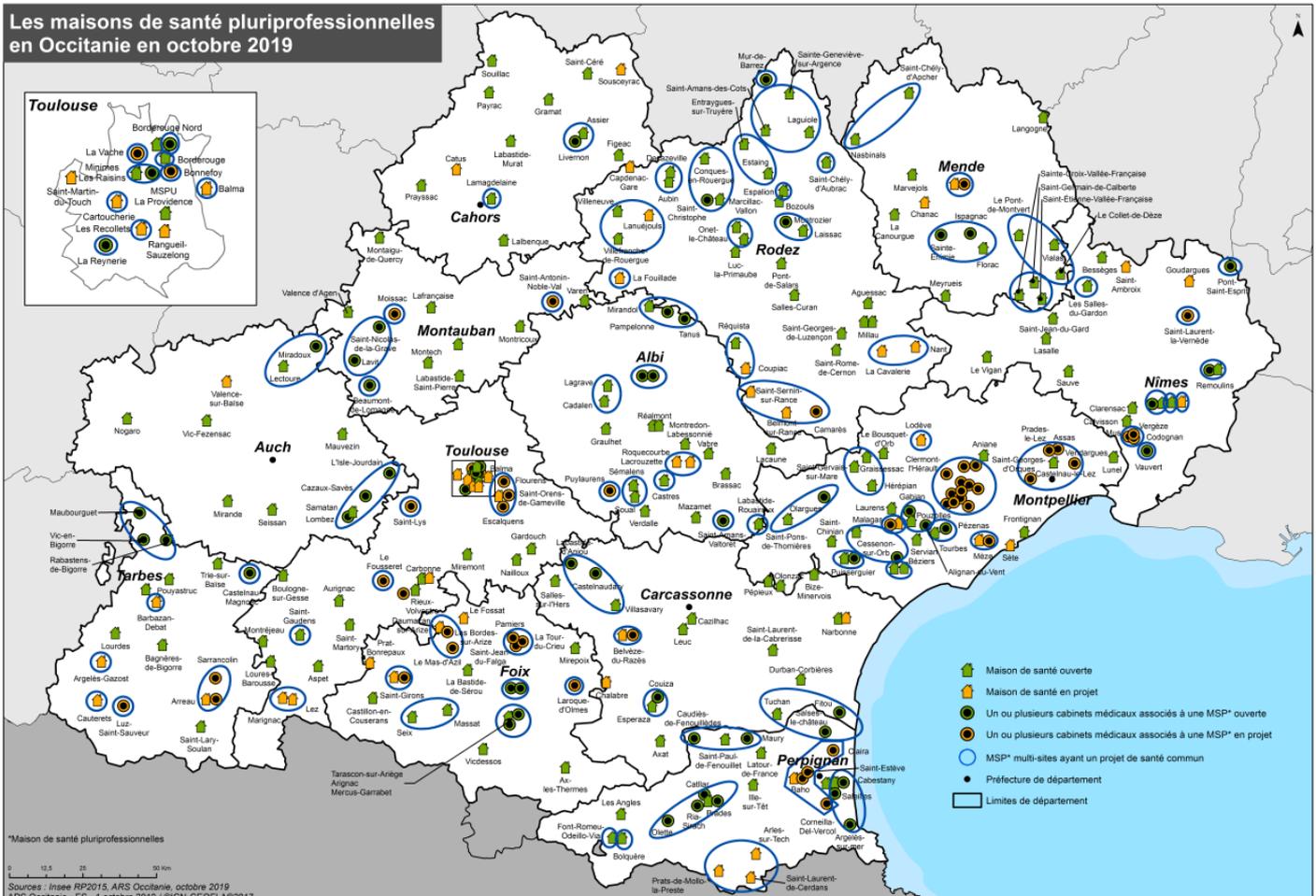
L'objectif est de libérer le médecin de certaines tâches et de lui permettre de se recentrer sur son cœur de métier, le soin. Chaque médecin pourra définir le rôle de son assistant médical selon ses propres besoins et selon le profil de compétences de la personne recrutée à ce poste. Concrètement, il sera possible de lui attribuer des tâches administratives (accueil, gestion des dossiers médicaux...), de lui confier un rôle dans la consultation (déshabillage, prise de constantes, préparation des actes techniques comme un ECG...), ou des missions de coordination (RDV avec un spécialiste ou un autre professionnel de santé, admission à l'hôpital...).

Ces différentes mesures illustrent, à travers quelques exemples, les évolutions de notre système de soins, portées dans le cadre des orientations nationales de « Ma santé 2022 », et mises en œuvre pour l'accès aux soins sur nos territoires avec le Projet régional de santé en Occitanie.





Plus de **200 maisons de santé labellisées en Occitanie** pour favoriser l'exercice coordonné en équipes pluriprofessionnelles et faciliter l'accès aux soins dans chaque territoire





Les 23 nouveaux projets de maisons de santé présentés en Occitanie (le 10/10/2019)

En Ariège



PAMIERS [Les professionnels de santé de la MSP de Pamiers sont installés sur les communes de Pamiers, La Tour du Crieu, Jean Du Falga. Cet exercice coordonné implique des médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, mais aussi ORL, angiologue, diététicienne.]

LE FOSSAT [Cette maison de santé couvre 20 communes et 5922 habitants. Elle comprend 5 médecins généralistes, 6 infirmiers, 2 masseurs-kinésithérapeutes.]

LAROQUE D'OLMES [Des professionnels travaillant depuis des années de manière coordonnée, souhaitent le formaliser en créant une maison de santé. La démarche couvre toutes les communes du Pays d'Olmes, ainsi que les communes de Freychenet, Montségur, Ilhat et Roquefixade. A ce jour, sur les 18 professionnels investis dans le projet, 17 sont installés sur la commune de Laroque d'Olmes.]

Dans l'Aude



BELVEZE DU RAZES [La maison de santé sera organisée dans un premier temps en multisites, et les professionnels seront répartis dans des locaux distincts mais tous localisés sur la commune. Les locaux préexistants de la mairie regroupent actuellement médecins, cabinets infirmiers, sage-femme et infirmière spécialisée.]

NARBONNE RAZIMBAUD [Située dans le quartier Razimbaud "Narbonne est" (Quartier prioritaire de la politique de la ville), cette maison de santé réunit 8 professionnels de santé : 3 médecins généralistes, 1 sage-femme, 2 infirmières libérales, 2 pharmaciens.]

En Haute-Garonne



TOULOUSE RANGUEIL/SAUZELONG [Le quartier Rangueil-Sauzelong à Toulouse compte près de 10 000 habitants. La maison de santé regroupe une équipe composée de médecin généraliste, chirurgien-dentiste, cabinet infirmier, kinésithérapie et pharmacie.]

CARBONNE [Deuxième projet sur ce territoire, la maison de santé de la Terrasse est née de la volonté d'une petite équipe de professionnels de poursuivre un projet de santé engagé depuis plusieurs années au sud de Carbone.]

ST LYS [L'activité de la maison de santé couvre les communes de St Lys, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Cambarnard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Saiguède, Ste-Foy-de-Peyrolières, Saint-Lys et St-Thomas soit plus de 32 000 habitants. L'équipe est composée de 5 médecins généralistes, 4 cabinets infirmiers, 1 sage-femme, 2 orthophonistes, 1 psychomotricienne, 2 podologues, 2 psychologues.]

BALMA VIDAILHAN [Les professionnels de cette maison de santé interviennent sur Balma et les communes limitrophes dont une partie des quartiers nord est de Toulouse, ainsi que la zone d'activité de Gramont. L'équipe comprend 4 médecins généralistes, 5 masseurs-kinésithérapeutes, 2 orthophonistes, 2 infirmiers, 1 psychomotricienne, 1 podologue, 1 diététicienne sont installés sur un même site.]

LE FOUSSERET [Cette maison de santé couvre près de 5 700 habitants sur les communes de Castelnau Picampeau, Casties Labrande, Le Fousseret, Fustignac, Gratens, Lussan Adeilhac, Marignac Lasclares, Montégut Bourjac, Montoussin, Polastron, Pouy de Touges, St Araille, St Elix le Château, Sénarens. Les 21 professionnels sont répartis sur 10 sites, principalement sur la commune du Fousseret.]

ST ORENS DE GAMEVILLE [La maison de santé est multi-sites autour d'un bâtiment socle où se trouvent 3 médecins, 1 orthophoniste, 2 infirmières et la coordinatrice administrative. Les autres professionnels sont implantés dans leurs locaux à St Orens, Flourens et Escalquens.]

ST MARTIN DU TOUCH [L'activité couvre une population de plus de 12 600 habitants, à proximité de Toulouse. L'équipe est composée de 8 professionnels de santé : 2 médecins généralistes, 2 infirmiers, 4 masseurs-kinésithérapeutes.]

Dans l'Hérault



projets

LODEVE [Le projet couvre la communauté de communes du Lodévois-Larzac, soit une population d'environ 15 000 habitants. Il regroupe une équipe de 11 professionnels de santé dont 2 médecins généralistes et 1 médecin interniste, 1 psychothérapeute, 2 pharmaciens, 2 infirmiers, 1 sage-femme, 2 masseurs-kinésithérapeutes.]

MEZE [Sur les communes de Mèze et Loupian, le projet multi-sites regroupe 23 professionnels de santé. A Mèze, l'équipe comprend 5 médecins généralistes, 1 infirmière Asalée, 1 dermatologue, 1 allergologue, 1 kinésithérapeute, 1 podologue.]

VAL D'HERAULT [Le projet couvre un large territoire rural de 25 communes comprises entre Clermont l'Hérault et Pézenas, avec une population de plus de 26 000 habitants. La maison de santé sera multi-sites : les 65 professionnels concernés (dont 12 médecins généralistes) garderont chacun leur lieu d'exercice.]

Dans le Lot



projet

CATUS [Une équipe de professionnels qui interviennent principalement sur les communes de Catus, Thédirac, Lherm, Crayssac, Nuzéjols, Boissières, Uzech les Oules, Gigouzac, Montgesty, Saint-Denis-Catus, Saint Médard, Pontcirq, Mechmont. L'activité se développe en relation avec les professionnels de la maison de santé voisine à Prayssac et avec l'équipe de soins primaires de Luzech.]

En Lozère



projet

MENDE [Une maison de santé multi-sites installée implantée dans un bassin de vie de près de 18 000 habitants. Une équipe pluriprofessionnelle de 21 professionnels de santé, tous installés à Mende (2 médecins généralistes, 1 pédiatre, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 5 infirmiers, 1 chirurgien-dentiste, 2 orthophonistes, 1 sage-femme, orthodontiste, pharmaciens, ergothérapeute, biologistes).]

Dans les Hautes -Pyrénées



projet

LUZ ST SAUVEUR [Une équipe de 22 professionnels qui se compose de 4 médecins généralistes, 2 pharmaciens, 5 infirmiers, 5 masseurs-kinésithérapeutes, 1 podologue, 1 orthophoniste, 1 médecin remplaçant, 3 infirmiers remplaçants. Ce projet est caractérisé par une spécificité d'exercice, avec en particulier la médecine de montagne et un flux saisonnier important.]

Dans les Pyrénées -Orientales



projets

HAUT VALLESPYR [Cette maison de santé multi-sites est implantée à Arles-sur-Tech avec 2 médecins généralistes, 4 infirmiers, 1 masseur-kinésithérapeute et 2 pédicures-podologues (+ 1 chirurgien-dentiste en projet). A Prats-de-Mollo, un second site regroupe 1 médecin généraliste, 3 infirmiers et 2 masseurs-kinésithérapeutes. A St Laurent-de-Cerdans, le troisième site accueille 2 médecins généralistes et 6 infirmiers.]

BAHO [Cette maison de santé regroupe des professionnels implantés sur 9 sites : 1 cabinet médical, des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgien-dentiste, podologue, orthophoniste, diététicienne et 1 pharmacie sur la commune de Baho, et d'autres cabinets (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femme) sur Baho, Saint-Estève, Corneilla Del Vercol et Clairà. L'équipe comprend 4 médecins généralistes, 9 infirmier, 6 masseurs-kinésithérapeutes, 1 dentiste, 1 pharmacienne, 1 podologue, 1 orthophoniste, 1 diététicienne et 1 sage-femme. L'activité s'étendra sur les communes de Saint-Estève, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve de la Rivière, et Baixas qui regroupent une population globale de plus de 19000 habitants.]

Dans le Tarn



projets

PUYLAURENS [Une maison de santé installée sur 9 sites différents, qui couvrent Puylaurens et ses villages environnants (St Germain des Prés, Lempaut, Blan, Poudis, Palleville, Péchaudier, St Sernin les Lavaurs, Aguts, Cuq Toulza, Cambon les Lavaurs, Algans, Lacroisille, Appelle, Bertre, Magrin et Prades), au service de plus de 9000 habitants. L'Equipe est composée de 26 professionnels de santé dont 3 médecins généralistes, 1 dentiste, 3 sages-femmes, 8 infirmiers, 4 masseurs-kinésithérapeutes, 1 orthophoniste, 1 ergothérapeute, 2 pédicures podologues, pharmaciens, ... Des partenariats sont prévus avec les maisons de santé de Soual (à 9km) et de Verdalle Terrefort (à 15 km).]

Dans le Tarn-et-Garonne



projets

MOISSAC [Située en Quartier prioritaire politique de la ville, cette Maison de santé intervient sur Moissac, Montesquieu, Durfort -Lacapelette, Lizac et Boudou, auprès d'environ 16000 habitants.]

ST ANTONIN NOBLE VAL [18 professionnels partagent le même projet de santé mais interviennent chacun dans leurs propres locaux, au service des habitants de 17 communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.]

Des assistants médicaux pour libérer du temps pour les médecins dans leur exercice quotidien

Chiffres clés

5 972 médecins exercent aujourd'hui en libéral en Occitanie (2018).

872 c'est le nombre moyen de patients suivis par un généraliste comme médecin traitant.

1500 c'est le nombre moyen de patients différents qu'un généraliste voit par an.

2,5 millions de personnes (4 %) sont en recherche d'un médecin traitant.

Au cœur des grandes réformes inscrites dans Ma santé 2022, l'accord conventionnel apporte une réponse concrète aux enjeux qui pèsent sur notre système de santé. Il vise à améliorer l'accès aux soins ainsi que les conditions d'exercice des médecins libéraux tout en renforçant la qualité de la prise en charge des patients, dont les cas peuvent être aujourd'hui de plus en plus complexes et lourds.

« Création d'une nouvelle fonction d'assistants médicaux pour redonner du temps aux médecins et soutien financier au développement de cette fonction »

Opérationnel dès maintenant cet accord apporte une solution destinée à libérer du temps médical pour permettre aux médecins de se concentrer sur leur cœur de métier : le soin. C'est aussi leur permettre de s'engager plus fortement dans des démarches de prévention. Les délégations de tâches des médecins vers d'autres professionnels, dans le cadre des protocoles de coopération, ou l'élargissement de compétences de certains professionnels comme la vaccination pour les pharmaciens, ou l'extension des pratiques avancées à de nouvelles professions paramédicales vont également dans ce sens et seront poursuivis.

6 heures par semaine
c'est le temps passé actuellement par les médecins pour gérer des tâches administratives (source Drees).

Un nouveau métier d'assistant médical

Les assistants médicaux assureront des missions d'assistance des médecins et d'aide au parcours des patients. Ils pourront ainsi se voir attribuer des missions : d'accueil des patients, de recueil de certaines données et constantes, ainsi que de certaines informations relatives à l'état de santé, de vérification de l'état vaccinal et des dépistages, de mise à jour des dossiers et de gestion de l'aval de la consultation (pré remplissage de documents administratifs, prise de rendez-vous avec les spécialistes de recours, programmation des admissions en établissements hospitaliers...).

Une aide financière pérenne et dégressive

L'avenant 7 prévoit qu'une aide financière puisse être versée par l'Assurance Maladie pour faciliter l'embauche de ces assistants par les médecins. En contrepartie, ces médecins s'engagent à recevoir davantage de patients.

L'aide financière peut concerner tout médecin installé en libéral, quelle que soit sa spécialité, dès lors qu'il exerce en secteur 1 (aux tarifs opposables) ou avec des tarifs maîtrisés (secteur 2 Optam / Optam-CO) et qu'il a un nombre de patients suffisant¹. L'appui d'un assistant médical se justifie en effet pleinement à partir d'un certain niveau d'activité.

Le niveau de financement varie selon la formule que choisit le médecin, finançant tout ou partie du salaire de l'assistant médical (1/3 temps, mi-temps ou temps plein). Son montant peut se situer entre 12 000 euros et 36 000 euros la première année.

**Un dispositif
d'engagement
ouvert et souple**

Equilibré dans son principe même, le dispositif prévoit que le médecin s'engage à augmenter sa patientèle proportionnellement au niveau de financement qu'il reçoit de l'Assurance Maladie.

La mesure a été volontairement conçue pour être ouverte et souple : c'est le médecin qui décide selon sa pratique et l'organisation de son cabinet s'il veut être épaulé par un assistant médical et qui détermine les missions qu'il souhaite lui confier : soutien administratif, accompagnement de la consultation, organisation et coordination avec les autres acteurs de santé.

Les conditions d'éligibilité au financement de ces assistants médicaux seront triples : exercer en cabinet de groupe, être inscrit dans un exercice coordonné (notamment CPTS), apporter un bénéfice mesurable à la population en termes d'accès aux soins et de qualité des soins.

**Quel engagement
pour quel montant ?**

Dans le dispositif, le médecin s'engage à assurer l'accueil et la prise en charge de nouveaux patients grâce au temps dégagé par l'assistant médical.

Le montant de l'aide versée est annuel, pérenne et évolutif dans le temps : il diminue au fur à mesure que le surplus d'activité apporté par l'assistant médical permet d'augmenter les revenus du cabinet. A partir de la troisième année, il devient stable.

Une majeure partie de l'aide due la 1^{ère} année (70 %) pourra être versée dès cet automne, dans les 15 jours suivant l'embauche de l'assistant afin de faciliter les recrutements les plus rapidement.

A ce jour,

**2 Contrats d'assistants médicaux
sont déjà signés dans l'Hérault.**

13 autres sont aussi en préparation en Occitanie.